Resource Management – Working Together

Your guide to public involvement
in land use
and resource management planning

Ontario

Ministry of
Natural
Resources

Resource Management – Working Together

Your guide to public involvement
in land use
and resource management planning

Ontario

Ministry of
Natural
Resources

5282
(22k P.R., 88 03 31)
ISBN 0-7729-3955-1

© 1988, Queen's Printer for Ontario
Printed in Ontario, Canada

Single copies of this publication are available at no charge from all Ministry of Natural Resources district offices and other addresses noted below. Bulk orders may involve charges.

Current publications of the Ontario Ministry of Natural Resources, and price lists, are obtainable through the Ministry of Natural Resources Public Information Centre, Room 1640, Whitney Block, 99 Wellesley St. West, Toronto, Ontario M7A 1W3 (personal shopping and mail orders).

And:

Personal shopping: Ontario Government Bookstore, Main Floor, 880 Bay St., Toronto.

Mail orders: MGS Publications Services Section, 5th Floor, 880 Bay St., Toronto, Ontario M7A 1N8. Telephone 965-6015. Toll free long distance 1-800-268-7540, in Area Code 807 dial 0-Zenith 67200.

Cheques or money orders should be made payable to the Treasurer of Ontario, and payment must accompany order.

A shared interest

This booklet has been produced to help you, the public, better understand how we in the Ministry of Natural Resources plan for the use and management of Ontario's Crown resources and to show how you can contribute to the decision-making process.

All of us share in the wealth of resources Ontario has to offer. So too should we share an interest in managing these resources wisely for now and future generations.

Your involvement in the planning of these resources is the key.

Working together

The Ministry of Natural Resources is people working together for the wise management of the province's forests, fisheries, wildlife, provincial parks, and Crown lands and waters. Working together means involving you in the process leading to land use and resource management decision-making. Wise management means getting optimum benefits from our resources today while assuring maintenance of the resource base to provide for the future.

Goal of MNR

The goal of the Ministry of Natural Resources is:

"To provide opportunities for continuous economic and social benefits to the people of Ontario through the development and conservation of Ontario's natural resources."

MNR philosophy on public involvement

The Ministry of Natural Resources believes that public involvement is essential to good resource management. The public will be actively encouraged to contribute to the Ministry's land use and resource management planning processes. Consultation will occur through a wide variety of techniques enabling you, the public, to bring forth information, values and viewpoints before decisions are made about matters that will affect you.

We believe that public involvement provides several key benefits. Public involvement:

- promotes on-going discussion and information exchange among all participants in land use and resource management planning;
- provides the public with an opportunity to express views, values and opinions;
- leads to a better understanding on the part of the public and the Ministry of underlying values and the importance of wise land use and resource management;
- assists in identifying and developing a wider range of land use and resource management options/alternatives and an understanding of their implications;
- assists MNR in the formulation of more responsive policies and programs;
- leads to more informed and publicly acceptable decisions, that is, better land use and resource management decisions for the benefit of the people of Ontario.

Planning in MNR

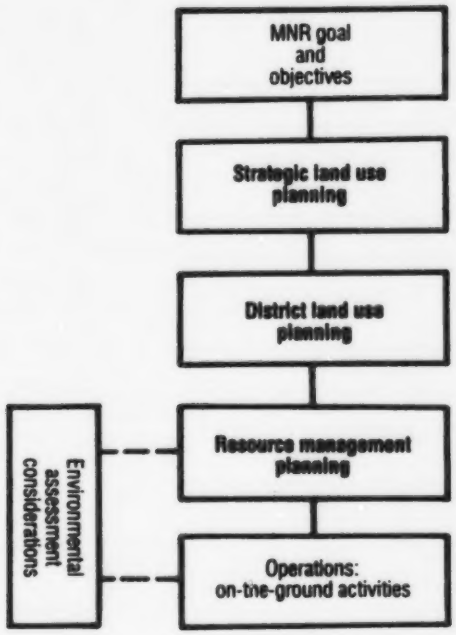

To translate the broad goal of MNR into on-the-ground management activities, the Ministry has established a three-tiered planning system – Strategic Land Use Planning, District Land Use Planning and Resource Management Planning.

Strategic land use planning

The Ministry of Natural Resources has been involved in land use planning for many years. At one time, many of the plans prepared by MNR were either single purpose or short term. As a result, these plans did not always address or resolve broad land use conflicts. With growing demands on the land, a new approach was required. This new planning approach which co-ordinates Ministry land use programs is called Strategic Land Use Planning.

Strategic Land Use Plans (SLUP) for Northeastern and Northwestern Ontario, and the Co-ordinated Program Strategy (CPS) for Southern Ontario were approved in 1982. Based on a 20-year time frame, they identify generally where the provincial objectives for natural resources will be achieved, given overall policy and the resource base. Public involvement was an important component in the initial development of these plans and will occur during any future plan review.

District land use planning

Within the framework of the Regional plans, District Land Use Planning determines where the objectives can best be achieved and broadly how this should occur. The resulting District Land Use Guidelines (DLUG) identify areas for particular land uses and, where appropriate, identify local land use priorities. Opportunities for further public involvement are made available during any significant amendment of the District Land Use Guidelines.

Resource management planning

Resource management planning is the link between land use planning and on-the-ground operations. It is the process by which it is decided specifically what, where and how resource management activities will be undertaken to meet objectives. The results from resource management planning are particular on-the-ground actions, for example, the protection of fish spawning areas, timber harvesting and canoe route development. Resource management planning normally takes place on a 5-year time frame and within a specified land base, normally at a sub-district level.

Examples of resource management plans undertaken by MNR include Timber Management Plans, Provincial Park Management Plans, District Fisheries Management Plans, Lake Development Plans and Wildlife Management Plans.

Resource management planning ensures that appropriate management practices are used on a particular area

Resource management planning takes place through the efforts of an interdisciplinary planning team that is representative of all key resource programs and interests. The process must deal with the identification, evaluation and selection of optional approaches to achieve objectives and targets, such as the number of campsites we want to provide in a provincial park. These options are developed and reviewed through public involvement.

Planning and environmental assessment

The **Environmental Assessment Act** applies to all of MNR's resource management activities. Two important objectives of this Act are to ensure that alternative ways of carrying out activities are considered within the context of minimizing environmental impacts and that public consultation is carried out during the planning of all activities. These objectives complement MNR's approach to resource management planning and are reflected in the various planning processes carried out by each program to direct on-the-ground activities.

Protection of the environment is an important part of MNR's resource management activities

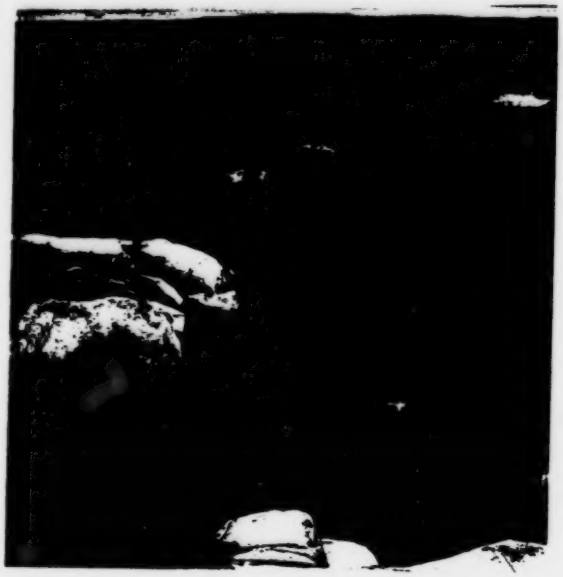

Becoming involved

The Ministry of Natural Resources is committed to public involvement. All citizens of Ontario, as stakeholders in this province's natural resources, have an opportunity to participate in and contribute to the decision-making process with respect to the use and management of these resources.

Formal opportunities for public involvement are provided in the review and amendment of District Land Use Guidelines. This represents an important opportunity to have input into decisions affecting general land use in a local area. The scope of public involvement (local, Regional, Provincial) will be determined according to the significance of the proposed changes to the Guidelines. At a minimum, a notice in the local newspaper advising the public of a proposed change which might affect resource users or resource management objectives, and an opportunity to comment, will be provided.

The most detailed decision-making takes place at the resource management planning level and it is here that the public play an important role in MNR's integrated resource management approach.

MNR encourages the public to contribute to its land use and resource management planning processes

Public input can be valuable at many stages of resource management planning. It can provide important background information on resources and their use, for example, identification of areas of concern, type of resource users and potential user conflicts. It can assist in the evaluation of optional resource management proposals so that an appropriate and acceptable course of action may be selected. Finally, public input can help our resource managers refine a specific management strategy in order to address identified concerns of all resource users.

Whether it be in the planning of a timber, wildlife, fisheries, recreational lake or provincial park area, public involvement is an integral part of the planning process.

MNR staff will design a public involvement process that will be most effective in each individual planning situation. The methods for public involvement are varied and may include: the use of newspapers, radio and television; surveys and questionnaires; workshops and seminars; displays and open houses; public meetings; advisory committees; meetings with interest groups; and, personal contact.

Public involvement in a typical resource management planning process

	PLANNING STAGE	PUBLIC INVOLVEMENT STAGE	TYPICAL FORM OF INVOLVEMENT
I	Preparation		
II	Background information →	***PUBLIC NOTICE***	
		• *Start of planning*	• Notice in local media
			• Letters to known interests
		• *Solicit input on background information, problems and issues*	• Letters of interest/enquiry
			• Visits to MNR offices
			• Surveys/questionnaires
			• Provision of data/information (reports, verbal notification)
III	Identification, evaluation and selection of optional strategies →	***PUBLIC CONSULTATION***	
		• *Inform public of background information, identified problems and issues*	• Background reports
			• Information centres
		• *Solicit further information and issue identification*	• Public meetings
			• Meetings with interest groups
		• *Solicit other feasible options*	• Written briefs, submissions, letters
IV	Draft plan preparation and approval →	***PUBLIC REVIEW***	
		• *Refine selected strategy*	• Public meetings
		• *Provide feedback on input received*	• Meetings with interest groups
			• Written briefs, submissions, letters
V	Plan amendment →	***PUBLIC CONSULTATION*** *if amendment is of major significance*	

If MNR is beginning a plan in your area, you will normally see a notice in the local newspapers. We also encourage you to identify your interests to our district offices – where we maintain lists of persons who would be automatically notified when planning begins.

MNR has a strong commitment to public involvement. We will carefully consider your input when making resource management decisions and addressing concerns within the process of plan development. Your comments are important to us!

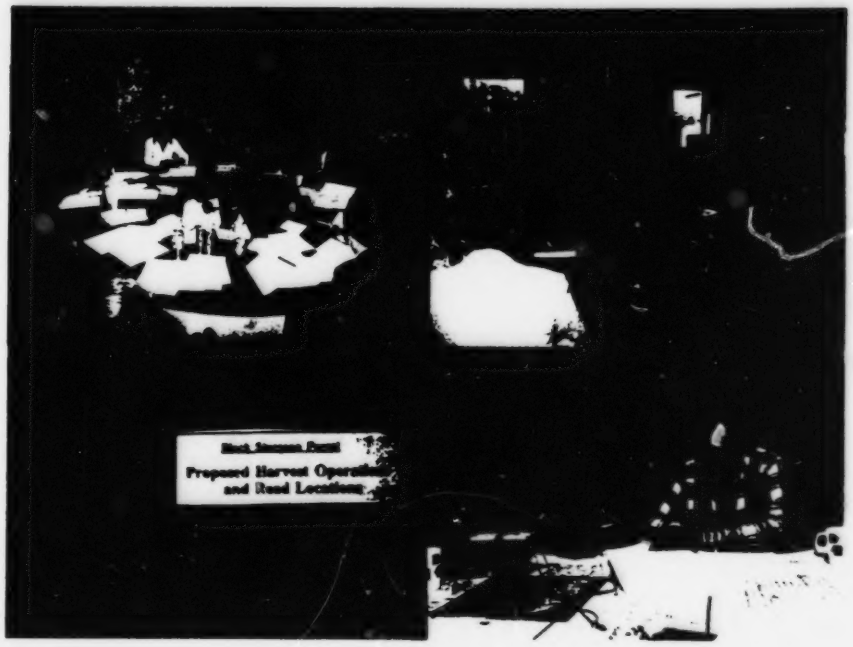

Public involvement can occur in a variety of ways such as meetings with interest groups, information centres, commenting on plans or meeting individually with MNR staff

We want you . . .

We want you to become involved in resource management issues that affect you. Whether it be on a formal more structured basis or an informal more personal basis, your input is a valued part of the decision-making process.

So attend a public meeting or open house, write to your local MNR District Manager or talk to one of our resource management staff and tell us what you think about our plans to manage Ontario's fish, wildlife, forests, lakes, rivers and parks.

From Kenora to Cornwall, from Moosonee to Chatham, you can be part of the "resource management team", working together to ensure the best use of our natural resources for this and future generations.

Get involved – it's good for all of us!

Where to get more information

To find out about what is going on in your local area and how you can become involved contact the nearest District office of the Ministry of Natural Resources.

For further information on MNR's land use and resource management planning programs, write or visit:

Public Information Centre
Ministry of Natural Resources
Room 1640, Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto, Ontario
M7A 1W3

La gestion des ressources – une responsabilité partagée

Guide de la participation du public à la planification de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources

Ontario
Ministère des Richesses naturelles

La gestion des ressources – une responsabilité partagée

Guide de la participation du public à la planification de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources

Ontario

Ministère des Richesses naturelles

5282
(22k 88 03 31)
ISBN 0-7729-3955-1

© 1988, Imprimeur de la reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada

Vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit de cette publication dans tous les bureaux de district du ministère des Richesses naturelles, de même qu'aux adresses indiquées ci-dessous. Il est possible que l'on vous demande de payer si vous commandez une quantité importante.

Les publications actuelles du ministère des Richesses naturelles et les prix courants sont disponibles au Centre d'information du ministère, bureau 1640, Édifice Whitney, 99, rue Wellesley ouest, Toronto (Ontario) M7A 1W3 (achats en personne et commandes postales).

Achats en personne : Librairie du gouvernement de l'Ontario, rez-de-chaussée, 880, rue Bay, Toronto.

Commandes postales : Section des publications du ministère des Services gouvernementaux, 880, rue Bay, 5e étage, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Téléphone : 965-6015. Appels interurbains sans frais : 1-800-268-7540; si votre indicatif régional est le 807, composez 0-Zenith 67200.

Vous devez libeller vos chèques et mandats à l'ordre du Trésorier de l'Ontario et joindre le paiement à votre commande.

Un intérêt partagé

Cette brochure a été préparée dans le but de vous aider à mieux comprendre comment le ministère des Richesses naturelles planifie l'utilisation et la gestion des ressources de la Couronne en Ontario et aussi pour vous démontrer de quelle façon vous pouvez participer au processus décisionnel dans ce domaine.

Nous partageons tous les abondantes richesses naturelles que l'Ontario nous offre. Il apparaît donc normal que nous partagions un intérêt à l'égard d'une saine gestion de ces ressources dans l'immédiat et pour les générations futures.

Dans cette perspective, votre participation à la planification des richesses naturelles est un élément essentiel.

Travailler ensemble

Les employés du ministère des Richesses naturelles travaillent ensemble dans le but d'assurer une saine gestion des forêts, des pêches, de la faune, des parcs provinciaux, des eaux et des terres de la Couronne de la province. Travailler ensemble signifie également vous faire participer au processus décisionnel se rapportant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources. En outre, la gestion efficace des ressources signifie tirer profit au maximum des ressources aujourd'hui tout en assurant leur entretien pour les générations futures.

L'objectif du MRN

L'objectif du ministère des Richesses naturelles est le suivant :

«Prendre les moyens qui permettront de maintenir les avantages sociaux et économiques dont bénéficie la population de l'Ontario et qui découlent du développement et de la protection des richesses naturelles de l'Ontario.»

La philosophie du MRN sur la participation du public

Le ministère des Richesses naturelles croit que la participation du public est essentielle à une bonne gestion des ressources. Ainsi, le public sera vivement encouragé à participer aux processus de gestion des terres et ressources du Ministère. Cette consultation se fera sous diverses formes qui permettront au public d'exprimer

ses commentaires, points de vue et considérations avant qu'une décision finale le concernant soit prise.

Nous croyons que la participation du public comporte plusieurs avantages importants. En outre, elle :

- favorise la discussion et l'échange d'information entre tous les intervenants dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification de la gestion des ressources;
- offre au public la possibilité d'exprimer des points de vue, et des opinions;
- assure une meilleure compréhension, de la part du public et du ministère, des valeurs sous-jacentes et de l'importance d'un aménagement judicieux du territoire et d'une saine gestion des ressources;
- aide à identifier et à élaborer une plus grande gamme d'options ou d'alternatives en matière d'aménagement du territoire et de gestion des ressources tout en facilitant la compréhension de leurs conséquences;
- aide le MRN à élaborer des politiques et des programmes qui répondent mieux aux besoins et aux attentes du public;
- conduit à des décisions mieux éclairées et plus acceptables pour le public, c'est-à-dire à de meilleures décisions relatives à l'aménagement du territoire et la gestion des ressources pour le bénéfice de la population de l'Ontario.

La planification au MRN

De façon à transposer son objectif global à tous les niveaux administratifs, le ministère a établi un système de planification comportant trois volets : la planification stratégique de l'aménagement du territoire, la planification de l'aménagement du territoire dans les districts et la planification de la gestion des ressources.

Planification stratégique de l'aménagement du territoire

Le ministère des Richesses naturelles assure la planification de l'aménagement du territoire depuis nombre d'années. À une époque, la plupart des plans du ministère n'avaient qu'une seule fin ou n'étaient valables qu'à court terme. Ainsi, ces plans ne permettaient pas toujours de considérer ou de résoudre les conflits reliés à l'aménagement du territoire. Compte tenu de l'accroissement de la demande à l'égard de l'utilisation du territoire, il était devenu nécessaire d'adopter une nouvelle approche. Cette nouvelle méthode de planification, qui permet de coordonner les programmes d'aménagement du territoire du ministère, s'appelle la planification stratégique de l'aménagement du territoire.

Les plans stratégiques d'aménagement du territoire (PSAT) pour le Nord-Est et le Nord-Ouest de l'Ontario, de même que la stratégie de coordination des programmes (SCP) pour le Sud de l'Ontario

ont été approuvés en 1982. Élaborés en fonction d'une période de 20 ans, ils identifient habituellement les endroits où les objectifs provinciaux en matière de richesses naturelles seront atteints, compte tenu des politiques d'ensemble et de la nature des ressources existantes. La participation du public a constitué un élément important du processus initial d'élaboration de ces plans et celle-ci se répètera lors des révisions subséquentes.

Planification de l'aménagement du territoire des districts

Dans le processus d'élaboration des plans régionaux, la planification de l'aménagement du territoire des districts permet de déterminer les endroits où les objectifs peuvent être réalisés et les moyens qui seront pris pour y parvenir. Les directives sur l'aménagement du territoire des districts (DATD) qui sont élaborées à cette fin identifient les secteurs qui feront l'objet d'un aménagement particulier et, lorsque cela s'avère approprié, identifient également les priorités en matière d'aménagement. Le public est consulté à chaque fois que des modifications importantes sont apportées aux directives sur l'aménagement du territoire des districts.

Planification de la gestion des ressources

La planification de la gestion des ressources constitue le lien entre la planification de l'aménagement du territoire et les activités qui sont réalisées sur le terrain. C'est ce processus qui permet de décider de façon précise la nature des activités d'aménagement du territoire qui seront entreprises pour atteindre les objectifs, de même que les endroits où elles seront réalisées et la façon dont elles le seront. La planification de la gestion des ressources donne lieu à des initiatives précises sur le terrain comme, par exemple, la protection des aires de frai des poissons, l'exploitation forestière et l'aménagement de parcours de canotage. La planification de la gestion des ressources s'échelonne normalement sur une période de cinq ans et se rapporte à un territoire déterminé qui est habituellement à une zone à l'intérieur d'un district.

Parmi les plans de gestion des ressources qui ont déjà été élaborés par le MRN on compte notamment les plans de gestion des exploitations forestières, les plans d'aménagement de parcs provinciaux, les plans de gestion des pêches dans les districts, les plans de développement des lacs et les plans de gestion de la faune.

La planification de la gestion des ressources est réalisée par une équipe multidisciplinaire dont les membres représentent tous les programmes et les intérêts principaux reliés à l'utilisation des ressources. Ce processus doit identifier, évaluer et choisir les mesures facultatives qui permettront de réaliser les objectifs et les buts de la gestion des ressources comme, par exemple, le nombre d'emplacements de camping que nous désirons offrir dans un parc provincial. Ces mesures sont élaborées et étudiées avec la participation du public.

La planification de la gestion des ressources assure l'utilisation des techniques qui conviennent le mieux à une région donnée.

Planification et évaluation environnementale

Toutes les activités du MRN en matière de gestion des ressources sont assujetties à la Loi sur les évaluations environnementales. Deux objectifs importants de cette loi visent à assurer que diverses options soient considérées dans le but de réaliser des activités de façon à en minimiser les répercussions sur l'environnement, et que le public soit consulté durant le processus de planification de toutes les activités. Ces objectifs sont complémentaires à l'approche du MRN en matière de planification de la gestion des ressources et ils sont reflétés dans les méthodes de planification utilisées par les divers programmes pour déterminer les activités qui doivent être réalisées sur le terrain.

La protection de l'environnement joue un rôle important dans les activités de gestion des ressources du MRN.

Comment participer

Le ministère des Richesses naturelles s'est engagé à assurer la participation du public. Tous les citoyens de l'Ontario ont un intérêt dans les richesses naturelles de la province et ils ont l'occasion de participer et de contribuer au processus décisionnel se rapportant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources.

Les mécanismes assurant la participation du public sont d'ailleurs prévus dans le cadre du processus d'étude et de modification des directives d'aménagement du territoire des districts. Ceux-ci constituent un moyen important de participer aux décisions affectant l'aménagement du territoire. Le niveau de participation du public (local, régional, provincial) sera déterminé en fonction de l'importance des modifications proposées aux directives. À tout le moins, un avis sera publié dans les journaux locaux dans le

but d'informer le public qu'une modification pouvant affecter les utilisateurs d'une ressource, ou les objectifs de gestion, a été proposée et que le public aura l'occasion de faire connaître ses commentaires à ce sujet.

C'est pendant le processus de planification de la gestion des ressources que les décisions les plus détaillées sont prises et c'est à cette étape que le public a un rôle important à jouer en fonction de l'orientation du MRN à l'égard de la gestion intégrée des ressources. Qu'il s'agisse de la planification de l'exploitation forestière, de la faune, des pêches, des lacs réservés aux loisirs ou des parcs provinciaux, la participation du public est un élément intégral du processus de planification.

La contribution du public peut être précieuse à plusieurs étapes du processus de planification de la gestion des ressources. Elle peut permettre de recueillir des renseignements généraux importants sur les ressources et l'utilisation qui en est faite comme, par exemple, les secteurs posant certains problèmes, le type d'utilisateurs des ressources et les conflits entre les utilisateurs éventuels. La participation du public peut aussi aider à l'évaluation des propositions facultatives de gestion des ressources dans le but de déterminer une ligne de conduite appropriée et acceptable. Enfin, la contribution du public peut aider le personnel chargé de la gestion des ressources à ajuster une stratégie de gestion de façon à tenir compte des préoccupations de tous les utilisateurs.

Le MRN encourage le public à participer aux processus de planification de l'utilisation et de la gestion des ressources.

Qu'il s'agisse de planification pour une forêt, la faune, les pêches, les activités récréatives sur un lac ou un parc provincial, la participation du public fait toujours partie intégrante du processus de planification

Participation du public dans le processus de planification de la gestion des ressources

ÉTAPES DE PLANIFICATION	ÉTAPES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC	TYPE DE PARTICIPATION
I Préparation		
II Renseignements généraux →	***AVIS PUBLIC***	
	• *Début de la planification*	• Avis dans les journaux
		• Lettres aux intéressés identifiés
	• *Solliciter des commentaires sur les renseignements généraux, les problèmes et autres questions*	• Lettres des intéressés et demandes de renseignements
		• Visite des bureaux du MRN
		• Sondages et questionnaires
		• Cueillette de données et de renseignements (rapports, avis verbaux)
III Identification, évaluation et sélection des stratégies facultatives →	***CONSULTATION DU PUBLIC***	
	• *Informer le public des renseignements généraux, des questions et problèmes identifiés*	• Rapports préliminaires
		• Centres d'information
	• *Solliciter plus de renseignements et l'identification d'autres questions*	• Réunions publiques
		• Réunions avec les groupes d'intérêts spéciaux
	• *Solliciter d'autres solutions possibles*	• Mémoires et soumissions écrites, lettres
IV Élaboration et approbation du plan provisoire →	***EXAMEN PUBLIC***	
	• *Élaborer la stratégie choisie*	• Réunions publiques
	• *Répondre aux commentaires reçus*	• Réunions avec les groupes d'intérêts spéciaux
		• Mémoires et soumissions écrites, lettres
V Modification au plan →	***CONSULTATION DU PUBLIC*** *si la modification a des retombées importantes*	

Le personnel du MRN élaborera les mécanismes de participation du public les plus efficaces pour chacune des étapes du processus de planification. Ces mécanismes peuvent être variés et comprendre notamment, l'utilisation de journaux, de la radio et de la télévision; des sondages et des questionnaires; des ateliers et des séminaires; des expositions et des journées d'accueil; des réunions publiques; des comités consultatifs; des réunions avec des groupes d'intérêts spéciaux; de même que des rencontres individuelles.

Si le MRN entreprend l'élaboration d'un plan dans votre région, vous devriez normalement voir un avis à ce sujet dans les journaux locaux. Nous vous invitons également à faire part de vos intérêts à

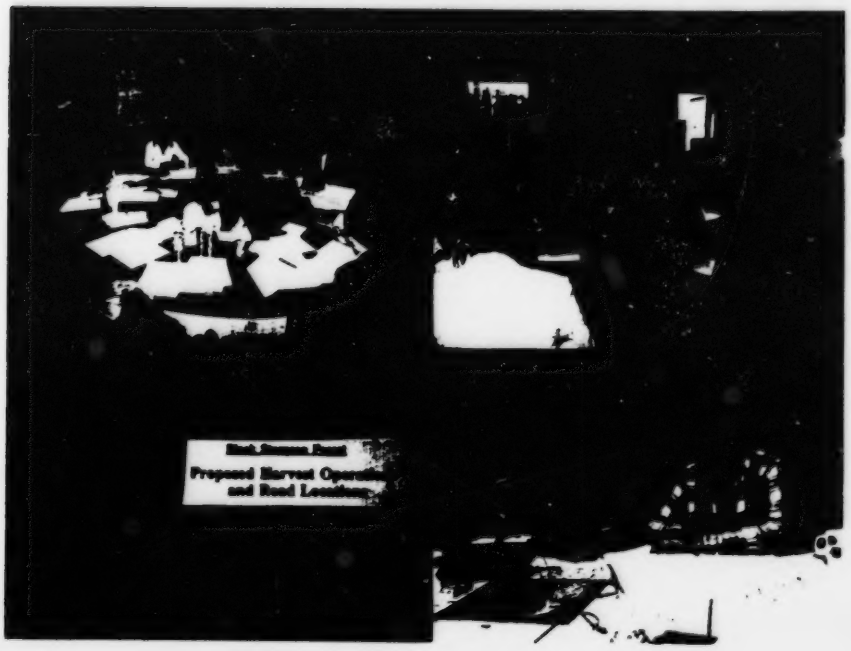

La participation du public à la gestion des ressources peut prendre différentes formes : réunions avec les groupes d'intérêts, centres d'information, consultations publiques sur des plans de gestion, et rencontres inndividuelles avec le personnel du MRN.

nos bureaux de district où l'on a établi une liste de noms de personnes qui seront informées automatiquement du début du processus de planification.

L'engagement du MRN à l'égard de la participation du public va bien au-delà du simple fait de recueillir des opinions. Vos commentaires seront considérés attentivement en prenant les décisions relatives à la gestion des ressources et vos préoccupations seront soigneusement considérées dans le processus d'élaboration du plan. Telle est l'importance que nous accordons à la participation du public.

Nous avons besoin de vous . . .

Nous voulons que vous participiez à la discussion des questions qui vous touchent en matière de gestion des ressources. Qu'il s'agisse d'une participation plus officielle et plus structurée ou d'une participation plus spontanée et plus personnelle, vos commentaires représentent un élément précieux du processus décisionnel.

Assistez aux réunions publiques et participez aux journées d'accueil, écrivez au directeur du bureau de district du MRN de votre région ou parlez à un de nos employés travaillant dans le secteur de la gestion des ressources et dites-nous ce que vous pensez de nos plans qui ont pour but d'assurer la gestion des pêches, de la faune, des forêts, des lacs, des rivières et des parcs de l'Ontario.

De Kenora à Cornwall, de Moosonee à Chatham, vous pouvez faire partie de notre «équipe de gestion des ressources» afin que nous travaillions ensemble à assurer la meilleure utilisation possible de nos richesses naturelles pour le plus grand bénéfice des générations actuelles et futures.

Votre participation – tout le monde en profite!

Pour obtenir plus de renseignements

Pour savoir ce qui se passe dans votre région et comment vous pouvez y participer, communiquez avec le bureau de district du ministère des Richesses naturelles de votre région.

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes d'aménagement du territoire et de gestion des ressources du MRN, écrivez à l'adresse suivante ou rendez-vous au :

Centre d'information
Ministère des Richesses naturelles
Édifice Whitney, bureau 1640
99, rue Wellesley ouest
Toronto (Ontario)
M7A 1W3